

ASSEMBLÉE NATIONALE

D'ACCÉLÉRATION ET DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE - (N° 2750)

AMENDEMENT

N ° 505

présenté par

M. Bolo, M. Duvergé, M. Baudu, Mme Deprez-Audebert, M. Latombe et M. Turquois

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 28 TER, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.